

noms de lieux tronqués; c'est donc un service qu'il vous a rendu.

Ces chartes concernent le monastère de Saint-Martin donné à l'abbaye de Charlieu, par Bozon, roi de Provence, en 879, — la confirmation des Privilèges de l'Eglise de Lyon, par le pape Sergius III, en 940 — et une donation de l'église de Ruffey à l'abbaye de Saint-Oyan, par Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne, en 1106. Ici encore, je regrette le peu d'espace que me concèdent un rapport sommaire et les trop courts instants que vous pouvez me donner pour m'entendre; j'eus voulu vous montrer le soin patient et lumineux avec lequel M. Canat de Chizy a étudié l'obscur et lointain passé auquel appartiennent ces monuments, pour rétablir des faits, des dates et des noms, involontairement tronqués, par M. Chevalier, dans sa publication, à diverses reprises, de chartes relatives à l'Eglise de Lyon. La dissertation de M. Canat de Chizy ne laisse pas place à la critique, et il serait à désirer qu'il se rencontrât de nombreux savants comme lui, pour rendre à tant de nos localités leur véritable nom et leur emplacement vrai.

Du reste, à Lyon aussi, nos savants regardent de même, parfois, par-dessus le mur qui les sépare de leurs voisins, et cette curiosité profite toujours à la science. Ces jours derniers encore, n'ai-je pas surpris notre docte collègue M. Guigue fouillant dans le passé du Chalonnais? Ce pays a eu jadis un évêque en renom au XIV<sup>e</sup> siècle. Il s'appelait Johannes de Saint-Just. Mais d'où sortait-il avant d'être monté sur le siège qu'ont honoré saint Sylvestre, saint Loup, Jean-Germain, Pontus de Thiard?

Le *Gallia christiana*, toujours si bien renseignée, avait perdu son latin à le chercher. « Johannes de Saint-Just, a-t-il dit en effet, origo, natale solum et juventutis acta